Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901631-20251204-DE_2025_73-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° d'ordre de la délibération :
N°2025-73

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Pour : 22
Abstention : 0

Objet :
PLUi-h - avis sur future répartition de la production de logements

Date de convocation :
27/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 4 décembre à 18h30.
Le conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Marie-Claire PARCHEMINAL, Emmanuel BECQUET, Pierre-Yves CROGUENNEC, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Claire LAFOSSE, Stephane NEAR, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Maria de Lourdes DA SILVA, Erwan NORMAND, Pascale DERRIEN, Vanessa DUGARD, Aurélie BONTHONNEAU, Simon BUISSON.

Absents : Catherine LAURENT (procuration à Danièle LARHANTEC), Jacqueline BOURBIGOT (procuration à Maria de lourdes DA SILVA) Nolwenn MALENGREAU.

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Alexandre BOUGET, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, présente au conseil municipal les travaux de révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat.

Lors du dernier CoPil, les critères de répartition du nombre de logements à attribuer par commune ont été arrêtés dans le respect des grandes orientations du SCoT.

L'objectif est de poursuivre la politique vertueuse engagée sur le territoire.

Les critères retenus sont :

- Poids démographique,
- Dynamique de résorption du poids des logements vacants par commune,
- Capacité de densification,
- Priorisation de production de résidences principales.

Trois scénarios sont proposés avec des niveaux de pondération des critères différents.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- De retenir le scénarios 2 avec les pondérations suivantes :
  - Poids démographique : 40 %,
  - Poursuivre l'effort de résorption de la vacance des logements : 20 %,
  - Prioriser le développement urbain par densification : 20 %,
  - Prioriser les constructions qui participent à l'évolution du nombre de résidences principales : 20 %.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST (Finistère)

La secrétaire
Danièle LARHANTEC